

Déclarations de ministres

pense que le ministre le souhaiterait, tout comme nous. Toutefois, c'est quelque chose qui risque d'être oublié, comme cela a été le cas, je crois, lors de la préparation du document «*Aller sans entraves*», si le ministre ne précise pas clairement qu'il tient à ce que ce soit une priorité. C'est donc ce que je l'invite à faire.

J'en arrive maintenant aux informations statistiques figurant dans la déclaration du ministre. Il nous a énuméré pour mémoire des statistiques du nombre de morts et de blessés un peu comme un représentant d'assurance débite ses explications sur le système. Il est heureux que le ministre trouve une consolation dans la baisse du pourcentage d'accidents et d'autres informations figurant dans cette déclaration. A mon avis, il ne faut pas se fonder uniquement sur les statistiques pour élaborer une stratégie en matière de sécurité. Nous devons absolument tenir compte de la réalité de la situation actuelle.

Le ministre sait parfaitement qu'il y a dans tous les modes de transport des problèmes mettant en cause la sécurité. A mon avis, quand les deux grandes compagnies ferroviaires de notre pays licencient des employés, on se demande quelles normes de sécurité les employés restants peuvent encore garantir. Sans entrer dans le détail, je puis vous donner un exemple qui m'a été suggéré à maintes reprises, et je n'ai aucune raison d'en douter: En raison de la compression des effectifs, on ne peut plus effectuer à Sarnia les inspections nécessaires des wagons de transport en vrac. D'après ce qu'on m'a dit, on ne fait plus actuellement les vérifications de sécurité nécessaires à cause de la réduction des effectifs, et de l'augmentation du pourcentage de véhicules à vérifier. Par conséquent, d'après ce qu'on m'a dit, la réglementation en matière d'inspection n'est pas respectée. A mon avis, cela finira par causer un grave accident. Espérons qu'il ne s'agira pas d'un déraillement. Cependant, de sérieux problèmes surviendront entre Sarnia et Toronto. Je demande au ministre de centrer son attention là-dessus.

D'autre part, je lui ferais valoir que nous sommes au courant des problèmes concernant le personnel de sécurité des aéroports. Le ministre en a tenu compte et a affecté des fonds supplémentaires. La façon dont nous assurons la sécurité est pour le moins sidérante. Nous payons ces gens au salaire minimum et, nous leur donnons effectivement une formation supplémentaire. Néanmoins, nous savons que le taux de roulement de la main-d'oeuvre est d'environ 10 p. 100 par mois. Cela veut dire qu'à la fin de l'année, ceux qui ont commencé au début de l'année ne sont plus là. La sécurité est vraiment entre les mains d'amateurs. Non seulement le travail est fait par des amateurs qui font certainement de leur mieux dans les conditions où ils travaillent, mais il est pour le moins inhabituel qu'un groupe de gens qui n'ont aucun permis, aucun actif, aucune assurance et aucune caution puisse obtenir un contrat de 2.5 millions de dollars pour assurer la sécurité d'un aéroport. Nous nous demandons si nous sommes prêts à accepter cette norme de sécurité.

● (1240)

Comme le sait très bien le ministre, c'est ce qui est arrivé. On a adjugé un contrat à des personnes qui étaient rattachées à l'entreprise par alliance, si j'ai bonne mémoire. La société qui a fait la soumission n'était qu'une société embryonnaire, si je ne m'abuse—le ministre peut le confirmer ou l'infirmier. On s'est bien rendu compte que c'était davantage qu'une société embryonnaire, lorsque le contrat a été adjugé le 6 mai à Metropol Airport Security Ltd. Je crains que cela ne se reproduise.

A mon avis, la sécurité dans les aéroports doit être confiée à des experts si l'on veut obtenir de bons résultats. Je recommande au ministre d'y veiller. A notre époque, la probabilité qu'un incident survienne dans un aéroport est plus forte que jamais. Les risques sont plus grands dans les aéroports que dans les rues. Nous payons et formons des corps de police pour assurer notre protection dans les rues; dans les aéroports, la sécurité est pourtant confiée à des personnes qui ont tout juste réussi un petit test. Cela ne suffit pas, et le gouvernement est probablement de mon avis. Je demande au gouvernement d'examiner sérieusement la question.

Je pensais que le ministre aurait annoncé aujourd'hui qu'il allait examiner de plus près la décision prise à propos des phares. Nous savons que le gouvernement a décidé que les phares seront dorénavant automatiques et qu'ils ne seront plus surveillés par des gardiens. Autrement dit, les phares ont été automatisés. J'estime que le rôle des gardiens de phares n'est pas seulement d'allumer et d'éteindre les lumières, et je pense que le ministre est d'accord avec cela. S'il est nécessaire d'automatiser, et je n'en doute pas, alors automatisons, mais le travail du gardien ne consiste pas seulement à s'assurer que du crépuscule à l'aube il y ait de la lumière.

M. Skelly: Il faut une enquête publique.

M. Deans: Comme le suggère mon collègue de Colombie-Britannique une forme d'enquête publique sur les décisions du gouvernement serait une bonne chose. J'invite le ministre à penser à cette suggestion, car elle est très logique. Je prétends que le poste de gardien de phare est nécessaire non seulement parce qu'il permet l'identification, mais aussi des aides à la navigation et une assistance lors des opérations de recherche et de sauvetage. C'est donc une fonction trop importante pour être abandonnée.

Je ne dirais pas grand chose de plus, simplement que les mises à pied annoncées par le CN la semaine dernière créeront un problème de sécurité. Si le CN doit mettre des gens à pied, il devrait auparavant, soumettre une proposition montrant que les normes de sécurité peuvent être maintenues avec moins de personnel. Je comprends bien les problèmes économiques de la société, mais je ne crois pas qu'ils doivent être résolus aux dépens de la sécurité. J'estime que le ministre devrait exiger du CN et du CP, qui envisagent de réduire le nombre de leurs employés, qu'ils nous présentent des renseignements sur les conséquences pour la sécurité et les mesures proposées pour pallier à la situation. Le ministre se souviendra, naturellement, comme il le fait remarquer . . .